sous des réserves incompatibles avec les exigences de l'industrie ?

En adoptant cette ordre d'idées, *dans un délai maximum de deux ans*, la loi pourra être absolument et intégralement appliquée partout.

C'est par ces considérations, et guidés par l'expérience de cette année que nous vous proposons, Messieurs, de modifier comme suit la loi du 19 mai 1874.

Suivent les modifications proposées.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Roubaix à Philadelphie.

Les journaux républicains de Lille ont reçu de Roubaix une communication ainsi conçue :

» Monsieur, la Chambre syndicale ouvrière de Roubaix a envoyé la demande suivante à l'Administration municipale dont elle ignore la résolution (1) :

» A Monsieur le Maire, à Messieurs les Membres du Conseil municipal de la ville de Roubaix.

» Messieurs, le comité de la Chambre syndicale ouvrière de Roubaix a l'honneur de vous prier, Monsieur le maire et à Messieurs les conseillers municipaux les considérations suivantes :

» Roubaix est devenu par son travail, son industrie et sa population, un des centres manufacturiers les plus importants et les plus intéressants du monde.

» Pour conserver ce rang, l'administration municipale ne doit rien négliger de ce qui peut améliorer son outillage et ses procédés de fabrication.

» La visite et l'étude des expositions internationales lui fournissent un des meilleurs moyens de se tenir au courant des perfectionnements et progrès réalisés par les autres centres manufacturiers.

» La Chambre syndicale ouvrière de Roubaix a pensé que les membres de l'Administration, en mandataires vigilants de la cité, ne laisseraient pas échapper l'occasion que va offrir l'Exposition universelle de Philadelphie, d'atteindre le but qu'elle vient d'indiquer.

» Dans toute fabrique, il y a deux choses bien distinctes et également nécessaires : les bons outils et la bonne manière de s'en servir; pour réaliser cette dernière condition, on s'adresse aux bons ouvriers, ce sont eux qui doivent fournir le tour de main sans lequel les meilleures machines ne donneraient pas les résultats les plus avantageux.

» C'est pour obtenir ce résultat que la Chambre syndicale ouvrière a formé le projet d'envoyer à l'Exposition de Philadelphie une délégation ouvrière chargée de l'étude des machines et des procédés de fabrication employés par les industriels de tous les pays.

» Pour que Roubaix puisse tirer de la visite d'une exposition la meilleure part possible, il faut le concours du patron qui voit et compare les machines et outils, mais auquel les détails manquent ou échappent, et celui de l'ouvrier qui saisit mieux le côté pratique du fonctionnement de ces machines et outils.

» D'après les vues de la chambre syndicale ouvrière, les délégués, durant leur séjour à Philadelphie, feraient à la fin de chaque semaine un résumé de leurs observations.

» Vers la fin de leur séjour dont la durée peut être évaluée à un mois, la délégation ferait un travail d'ensemble qui comprendrait :

» 1o L'exposé des machines employées dans nos industries, peignages, filatures, tissages et apprêts.

» 2o La description des procédés de fabrication employés par elle.

» 3o Une appréciation de l'état de fabrication des tissus en Amérique basée sur l'examen des machines et des étoffes exposées.

» 4o Une notice sur la situation matérielle des ouvriers en Amérique et sur leur état social au point de vue de la famille, de leurs mœurs et de leurs habitudes.

» La délégation adresserait ce travail à l'Administration municipale qui se chargerait de le publier.

» Messieurs, pour réaliser le projet d'envoyer à l'Exposition universelle de Philadelphie, quatre délégués, représentant les quatre principales industries de la ville de Roubaix, la Chambre syndicale ouvrière prend la confiance d'adresser à Monsieur le Maire et à Messieurs les Conseillers municipaux une demande de subvention, pour faire face aux frais de voyage et de séjour de la délégation.

» Les membres du Comité de la Chambre syndicale ouvrière, prient Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers municipaux, d'agréer l'assurance de leur considération respectueuse.

» Ont signé au nom des six cents adhérents, les membres du Comité syndical,

» Le Président,

» CH. BONNE. »

Depuis la guerre de sécession, l'industrie lainière et cotonnière s'est prodigieusement développée aux Etats-Unis. Cette république a frappé de droits d'entrée très-élevés les produits fabriqués venant de l'étranger. Ces manufacturiers ont mis à profit cette protection — qu'ils savent ne pas devoir durer toujours; — ils se sont créé un outillage que l'on dit supérieur au nôtre, et, en même temps qu'ils s'enrichissent, grâce aux ressources de leur immense marché, ils se préparent à entrer en lutte, dans un temps donné, contre leurs rivaux européens.

« Aujourd'hui, dit un journal, l'Amérique emploie plus de laine brute que la France et la Belgique réunies, et, depuis une quinzaine d'années, elle a progressé plus que nous pendant un demi-siècle. » Peut-être, cette dernière partie de la phrase est-elle empreinte de quelque exagération. Malheureusement, nous ne pouvons connaître d'une façon bien exacte à quel état de progrès en sont arrivées les industries manufacturières d'Amérique. Là, pas plus qu'ailleurs, nos consulats ne s'occupent de nous renseigner; tout ce que nous savons, nous le savons par des correspondances incomplètes, par les récits des voyageurs; mais nos Chambres de commerce ne possèdent aucun document de quelque valeur sur cette question si intéressante pour elles.

Il est temps pourtant que Roubaix soit instruit de la situation des industries américaines similaires aux siennes; l'Exposition de Philadelphie lui en donne l'occasion, en même temps qu'elle lui offre les moyens d'apprécier les progrès accomplis sur tous les points du monde. Nous devons envoyer de l'autre côté de l'Atlantique des hommes intelligents, instruits, compétents, qui emporteront un questionnaire suffisamment étendu. Comme le disent les auteurs de la lettre qu'on a lue plus haut, ce questionnaire devra porter sur les lieux de production et les prix des matières premières, sur l'outillage, sur la main d'œuvre, sur les prix de revient, etc., etc. Les procédés de peignage et de teinture seront surtout étudiés avec le plus grand soin.

Enfin, et ce ne sera pas la partie la moins importante de leur mission, les délégués roubaisiens devront se renseigner avec exactitude et aux sources les plus impartiales sur l'organisation du travail.

Ils auront à nous instruire sur la durée du travail et sur sa répartition.

Les femmes travaillent-elles dans les manufactures comme chez nous ?

Comment sont-elles rétribuées ?

Existe-il des sociétés ouvrières ?

Quelles sont ces sociétés et quels services rendent-elles à la classe ouvrière au point de vue moral et matériel; en rapporter les statuts.

Les écoles sont-elles nombreuses et à portée des familles. L'enseignement est-il basé sur les principes religieux ? Existe-il des écoles professionnelles ? Quelle influence ont-elles sur l'industrie ?

Y a-t-il des tribunaux spéciaux pour juger les contestations entre patrons et ouvriers ? Comment fonctionnent-ils ?

En cas d'accidents, dans quelle proportion accorde-t-on des dommages aux victimes ? Devant quelle juridiction ?

Quel est le prix de toutes les choses indispensables à l'existence ? Est-il en rapport avec la rémunération produite par les différents salaires, et les ouvriers peuvent-ils faire quelques économies ?

Quelle est en un mot la situation matérielle des ouvriers américains ? Quelle est leur situation morale ?

Les fabriques et les logements sont-ils construits dans de bonnes conditions hygiéniques ?

A quel âge les enfants des deux sexes sont-ils admis au travail; sont-ils obligés d'avoir de l'instruction et à quel degré ?

Les libertés de réunion et d'association sont-elles favorables au développement de l'industrie et au bien-être des masses ?

Il est encore bien d'autres points que pourront aborder ceux qui seront chargés de répondre au questionnaire.

Ce questionnaire devrait être élaboré par une commission nommée partie par l'administration et le Conseil municipal, partie par la Chambre de Commerce, partie par le Conseil des Prud'hommes.

Le choix des délégués appartient de droit à ces corps réunis, représentants légitimes et directs des contribuables (qui paieront le crédit nécessaire aux délégués) des industriels, des commerçants et des ouvriers. Nous ne savons à quel titre la Chambre syndicale interviendrait dans ce choix. Avec une autre organisation et une plus large et plus intelligente notion de ses devoirs et des intérêts ouvriers, une telle association pouvait et peut encore rendre de grands services. Mais la Chambre syndicale actuelle que représente-t-elle ? La majorité des ouvriers ? Non ! Une coterie, et qui pis est, une coterie politique. C'est un instrument de propagande radicale, alors qu'elle devrait être un instrument de progrès social et de moralisation. C'est en chassant de chez elles la politique — *quelle qu'elle soit*, rouge ou blanche, — que les associations ouvrières arriveront à servir efficacement la grande cause du travail. Jusque là, elles seront impuissantes.

ALFRED REBOUX.

(1) Cette demande a été envoyée au mois de décembre 1875.

S. Em. le cardinal archevêque de Cambrai et Mgr l'évêque d'Arras, fondateurs de l'Université catholique de Lille, viennent d'adresser au Sénat la pétition suivante :

Messieurs les sénateurs,

Le projet de loi relatif à la collation des grades qui vient d'être soumis à vos délibérations cause aux catholiques, dans la France entière, une pénible émotion.

Nulle part cette émotion n'est plus vive que dans nos deux diocèses de Cambrai et d'Arras.

Notre Université libre de Lille, qui en ce moment se trouve menacée dans son avenir, est pour nos religieuses populations l'objet d'unanimes et très-généreuses sympathies.

A l'aide d'une souscription dont le chiffre s'élève déjà à plusieurs millions et sur la foi d'une législation que nous étions tous en droit de regarder comme sérieuse et durable, cette grande institution a été fondée avec une sécurité que tout semblait justifier alors; elle a commencé à fonctionner avec succès, elle remplira prochainement toutes les conditions légalement requises pour compléter son existence.

Les hommes éminemment honorables, laïques et père de famille, qui ont pris sous leur responsabilité personnelle l'initiative d'une aussi dispendieuse entreprise, ont réclamé contre un projet qui compromet gravement leurs intérêts, qui blesse leurs droits acquis et inquiète leurs sollicitudes paternelles en ce qu'elles ont de plus légitime et de plus respectable.

Nous regardons comme un devoir, messieurs les sénateurs, de joindre à ces pétitions, si dignes de votre intérêt, nos propres réclamations, et d'intervenir auprès de vous au nom de la Religion qui se trouve ici en cause, d'une manière indirecte, sans doute, mais très-réelle et très-grave.

Nous tenons également, à vous exprimer notre complète adhésion aux observations si fortement motivées que vous ont adressées récemment un grand nombre de nos vénérables collègues dans l'épiscopat.

Nous partageons pleinement les convictions et les craintes qu'ils vous ont exprimées; nous souscrivons à toutes les considérations de justice, d'intérêt social et de saine politique qu'ils ont fait valoir pour vous engager à maintenir en son entier la loi dont on vous demande la mutilation. Comme eux, messieurs les sénateurs, nous avons la confiance que votre haute sagesse empêchera que la liberté de l'enseignement supérieur ne soit sacrifiée aux exigences d'une opinion qui ne dissimule plus son hostilité à l'égard du catholicisme.

Agréez, messieurs les sénateurs, l'assurance de nos respectueux sentiments.

+ H. F.. cardinal REGNIER, archevêque de Cambrai.

+ JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer.

La *Société Industrielle du Nord de la France*, se réunira en assemblée générale mensuelle le mardi 27 juin, à trois heures, au siége de la Société, rue des Jardins, 29, à Lille.

Voici l'ordre du jour de la séance :

1. — Correspondance.
2. — Présentation de nouveaux membres.
3. — Sur l'influence des enveloppes de vapeur dans les machines à vapeur, au point de vue de l'économie du combustible, par M. Cornut.
4. — Sur les perfectionnements aux métiers à filer le lin, le chanvre, le phormium, le jute, etc., par M. Duplay.
5. — Sur un procédé pour découvrir de petites quantités d'alcool dans un liquide, par M. Dubernard.
6. — Sur l'influence des engrais phosphatés dans la culture de la betterave, par M. Ladureau.
7. — Sujets divers.

Voici l'itinéraire des Processions de demain :

Saint-Martin. — Sortie à 10 heures et demie; rue du Vieil-Abreuvoir, rue Pellart, rue Pauvrée, Grande-Rue, place St-Martin, rue du Château, rue de l'Union, rue Neuve.

Notre-Dame. — Sortie à 10 heures; rue des Lignes, rue Nain, rue de l'Hospice, rue du Grand-Chemin, rue de l'Alouette, rue du Chemin-de-Fer, rue des Lignes, place Notre-Dame.

Sainte-Elisabeth. — Sortie à 9 heures et quart; rue des Fossés, rue Beaureward, rue du Pile, rue de Lannoy, rue Maufait, rue de Lannoy.

Sacré-Cœur. — Sortie à 10 heures; rue Pellart, rue de l'Hommelet, rue de la Vigne, boulevart de Strasbourg, Grande-Rue, rue de l'Hommelet.

Saint-Sépulcre. — Sortie à 10 heures trois quarts; rue Brézin, rue de l'Epeule, rue des Arts, rue de Lille, rue d'Inkermann, rue de la Perche, rue Watt, rue de l'Epeule, rue Brézin.

Un gamin de 5 ans, le jeune D... s'amusant, avant-hier, sur le quai de Wattrelos est tombé dans le canal.

La veuve G... se hâta de lui porter du secours, au moyen d'un bâton qu'elle lui tendit. L'enfant a été reconduit sain et sauf chez ses parents, Grande-Rue.

La plus désagréable aventure est arrivé à un cabaretier du Blanc-Seau, jeudi dernier.

Ce cabaretier revenait de Wattrelos à une heure du matin, quand, à peu de distance du village, il est assailli par deux individus qui s'emparent de lui, le jettent dans un fossé de briquetier situé au bord du chemin, et s'enfuient à toutes jambes.

Le cabaretier fit comme il put, pour se dépêtrer du milieu de la terre glaise détrempée, dans laquelle il était enfoncé assez profondément. Revenu à Roubaix, il fit sa déposition au Poste de Police en donnant pour pièce de conviction la casquette d'un des mauvais plaisants tombée dans le fossé pendant l'action.

Un nouvel attentat à la pudeur a été commis aux environs du cabaret du *Petit Cheval Blanc*, avant-hier soir, sur une petite fille.

Le misérable effrayé des cris que poussait l'enfant, a pris la fuite au moment ou quelques personnes accouraient.

Depuis hier, sur le canal, dans l'espace situé entre Roubaix et le pont du Sartel, on voit surnager une quantité considérable de poissons morts.

Nous avons reçu une lettre signée : « Jean je viens. » Nous mentionnerons volontiers le fait qu'elle nous signale, si l'auteur de la lettre veut bien nous faire connaître son nom. C'est une garantie indispensable pour nous en toutes circonstances.

Une bague accompagnée de quelque menue monnaie avait disparu du domicile des époux R.... au Pile. Une lessiveuse de la rue de la Redoute qui travaillait en journée chez R... s'en était emparé.

Cette lessiveuse se nomme Charlotte M... Elle ne possède pas toutes ses facultés intellectuelles.

Un ouvrier de la fabrique de MM. Isaac Holden, à Croix, nommé Hubert Loof, s'est noyé, mercredi dernier, dans le canal.

L'endroit où ce malheureux a trouvé la mort n'a pas un mètre d'eau de profondeur, mais la vase y est trés accumulée.

Hubert Loof est orginaire de Salsique (Belgique), il est âgé de 20 ans.

Encore une tentative de suicide !

Une ménagère s'est passé, avant-hier soir, un mouchoir autour du cou pour mettre fin à ses jours, dans la cour de la maison qu'elle habite, rue de l'Allouette.

Elle avait attaché ce mouchoir à un clou fiché dans le mur à une certaine hauteur, vers laquelle elle s'était hissée en montant sur un objet élevé. Plusieurs personnes s'apercevant du fait, la décrochèrent au plus vite. La ménagère avait perdu connaissance; on la transporta immédiatement dans sa chambre, où quelques soins la rappelèrent à la vie.

Cette femme se nomme Virginie D.., elle est âgée de 59 ans. La cause qu'elle donne à sa funeste résolution est une querelle domestique.

Par arrêtés du ministre des finances :

M. Audic, percepteur de Fournes (Nord), 2e classe, à la perception de la Fère (Aisne), 1re classe.

M. Gaudo-Paquet, percepteur de Chevreuse (Seine-et-Oise), 2e classe, à la perception de Fournes (Nord), 2e classe.

Mouvement pétitionnaire dans le Nord :

M. Buffet dépose dix-sept pétitions d'habitants de Valenciennes (Nord).

M. Jules Brame dépose dix-sept pétitions d'habitants des arrondissements de Lille Dunkerque et Hazebrouck (Nord).

M. Kolb-Bernard dépose : 1° une pétition de S. E. le cardinal archevêque de Cambrai et de S. G. l'évêque d'Arras ; 2° une pétition des habitants de la commune de Crèvecœur (Nord).

Le Cercle Catholique ouvrier de Tourcoing, donnera dimanche 25 courant à 6 h. 1/2 du soir, dans son local rue de la Cloche, une soirée aux parents des sociétaires, aux bienfaiteurs et aux membres du Comité.

Une tombola sera tirée dans cette soirée.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing :*

Un procès-verbal a été dressé par un garde-chasse de Neuville, à deux individus nommés D. et V. Henri, de Neuville; ils ont été surpris porteurs de glauaux, faisant la chasse aux oiseaux.

Trois tisserands, Edouard P.., Louis S.. et Henri V.., condamnés à une amende assez forte par le tribunal de simple police de Tourcoing, ont été arrêtés hier, pour n'avoir pas payé la dite amende.

Voici le résultat du concours tenu les 19, 20, 21, 22 et 23 courant, à la Préfecture de Lille, pour l'emploi d'agent-voyer dans le Nord. — Sont admis :

1e M. F. Codvelle, de La Bassée;

2e M. Cloëz, agent-voyer, dans l'Aisne.

Les examens des candidats à l'Ecole d'arts et métiers de Châlons auront lieu à la préfecture du Nord, rue Beaubarnais à Lille, le lundi 17 juillet prochain, à 9 heures 1/2 précises du matin.

On nous rapporte une assez singulière tentative de suicide. Une servante de la rue de la Baignerie, à Lille, Marie D..., a essayé, dans la nuit de mercredi à jeudi, de se donner la mort en s'ouvrant avec des ciseaux les veines du bras. Fort heureusement pour elle, un seul des coups qu'elle s'est ainsi portés a atteint un vaisseau important. Quoi qu'il en soit, quand on trouva le matin la pauvre femme dans la cave où elle avait voulu accomplir son funeste projet, elle était à demi morte par l'épuisement du sang. Elle a été transportée à l'hôpital St-Sauveur.

Un accident grave est arrivé jeudi, vers huit heures du matin, dans l'usine de M. Paul Moreau, fabricant de produits chimiques, à Marquette. Un ouvrier, le nommé Constant Moulard, âgé de 34 ans, était occupé à introduire de la vapeur dans les appareils chargés déjà d'alcool et d'acide sulfurique. La quantité de vapeur ayant été trop considérable, les appareils firent explosion avec un fracas épouvantable. Les murs furent ébranlés, la toiture enlevée. Deux ouvriers et un employé des contributions indirectes étaient présents dans la salle. Seul, Moulard a reçu aux yeux et aux jambes des brûlures d'une gravité sérieuse.

Voici les résultats de la dernière course au trot exécutée sur les promenades de l'Esplanade, au départ du *Café de l'Europe*.

Dimanche matin donc, ainsi que nous l'avions annoncé, une première course a eu lieu à sept heures.

Les concurrents étaient : MM. Emile Desprez, de Canteleu, et M. S..., de Fives. M. Desprez est arrivé premier, distançant son adversaire de près de 200 mètres.

La grande course annoncée a eu lieu à huit heures.

Sur les cinq inscrits, trois concurrents se sont présentés :

M. R..., de Roubaix est arrivé premier ;

M. T..., également de Roubaix, second ;

M. D..., de Canteleu, troisième.

Un millier de personnes environ assistaient à cet exercice matinal. Un déjeuner a réuni, après le résultat connu, les coureurs et leurs amis au *Café de l'Europe*.

Le premier conseil de guerre, dans sa séance du 21 juin, a statué sur les affaires suivantes :

Auguste-Théophile Doscot, soldat de 2e classe au 25e bataillon de chasseurs à pied, reconnu coupable de vol au préjudice d'un militaire, a été condamné à la peine de un an de prison.

Gérard Vanostal, réserviste de la classe de 1867, reconnu non coupable d'insoumission à la loi du recrutement, a été acquitté.

Julien Fournerie, soldat de 2e classe au 43e de ligne, reconnu coupable : 1° d'outrages par paroles, gestes et menaces envers son supérieur à l'occasion du service ; 2° de refus formel d'obéissance ; 3° de bris de clôture, a été condamné à la peine de cinq ans de travaux publics.

M. le maire de Lille vient de prendre l'arrêté suivant :

La circulation et le stationnement des chevaux et de tous véhicules quelconque seront interdits les 25 et 26 du présent mois, aux différents points de la voie publique, aux heures indiquées ci-après :

Le dimanche 25, de neuf heures et demie du soir jusqu'après le départ de la retraite aux flambeaux : aux abords de la place des Halles.

A partir de dix heures du soir, la circulation des voitures sera également interdite pendant la retraite aux flambeaux, sur tout son parcours.

Le lundi 26, *ballon* — Sur la place de la République, depuis quatre heures, jusqu'après l'ascension du ballon, boulevard de la Liberté, de la rue Jean-sans-Peur à la rue J.-B. Monnoyer, place Richebé, rue Arnould-de-Vuez, rue Denis-Godefroy, rue Joséphine, rue Nicolas-Leblanc, rue Inkermann, rue Notre-Dame jusqu'à la rue Solférino, rue Beaubarnais jusqu'à la rue Jean-sans-Peur.

Illumination. — De huit heures du soir à minuit, la circulation des voitures sera interdite sur le pont du Ramponeau, rue des Fossés-Neufs, depuis la rue du Gros-Gérard jusqu'à l'Esplanade, sur l'Esplanade, l'allée des voitures et des chevaux, l'allée des Maronniers, le chemin de Halage jusqu'au pont de la Citadelle, façade de l'Esplanade, rue des Postes, depuis la rue Prince se jusqu'à l'Esplanade.

Les Sociétés instrumentales, les Compagnies d'archers, d'arbalétriers, etc., etc., ne pourront parcourir les dites rues et places, aux heures ci-dessus indiquées, en faisant la musique qu'en battant la caisse.

M. le commissaire central de police est chargé d'assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

L'itinéraire de la retraite aux flambeaux est modifié comme suit :

Le départ aura lieu de la place des Halles. Le cortège suivra les rues Solferino, Nationale, Colbert, Notre-Dame et reprendra place de la Nouvelle-Aventure le parcours indiqué au programme.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille BEULENCE-RAPAILLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle LÉONIE-JOSEPH BEULENCE, décédée à Roubaix, le 22 juin 1876, à l'âge de 26 ans et 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et salut solennels** qui auront lieu le dimanche 25 juin 1876, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Bernard, 66, à Roubaix.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 26 juin 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame HORTENSE CHOMRART, épouse de Monsieur Louis TOULEMONDE, décédée à Roubaix, le 7 juin 1873, à l'âge de 41 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 26 juin 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur FRANÇOIS LEPOUTRE marguillier de la paroisse Notre-Dame, époux de Dame JUSTINE PARENT, décédé subitement à Roubaix, le 1er juillet 1873, à l'âge de 62 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

11514

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église des Pères Récollets, à Roubaix, le lundi 26 juin 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur CHARLES-LOUIS NAISSENS, époux de Dame FRANÇISQUA MORRESCE, décédé à Roubaix, le 16 juin 1875, dans sa 75e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église de Dottignies, le mardi 27 juin 1876, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-FERDINAND-MAURICE MAZINGUE-DARAS, médecin-vétérinaire, décédé à Roubaix, le 22 juin 1873, dans sa 44e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

Belgique.

UN MALHEUR est arrivé dimanche dernier à Alost. Deux enfants, une petite fille de 8 ans et un petit garçon de 10 ans, s'étaient rendus auprès de leur famille. Le garçon, trouvant un revolver sur un meuble, en menaça sa sœur; malheureusement le coup partit et tua raide la petite fille. La désespoir des parents est navrant et nulle expression ne saurait le rendre.

— UN HOMME BROYÉ PAR UNE LOCOMOTIVE. — Hier soir, vers huit heures, un ouvrier des établissements de M. Depret se disposait, sa journée finie, à regagner son domicile, à Couillet. Arrivé au passage à niveau, près le chemin de Philippeville il trouva la barrière close. Impatienté, il voulut tourner l'obstacle en traversant la voie réservée aux manœuvres. Mais une locomotive arrivait de ce côté. Le malheureux n'entendit rien pour la raison bien simple qu'il est affligé d'une surdité complète et la locomotive lui passa sur le corps.

Relevé dans l'état le plus lamentable, il ne donna plus aucun signe de vie.

— UN DÉBORDEMENT DE COURS qui rappelle ce qui s'est passé à Roubaix dernièrement est arrivé, aux environs de la porte du Kiel, à Anvers. Deux jeunes frères, ouvriers tisseurs, les frères Louis et Alphonse [illegible] de Wilryck, âgés d'un de 16 ans et l'autre de 18 ans, conçurent après leur dîner du midi, la fâcheuse idée d'aller prendre un bain.

Aussitôt leur repas terminé, ils se rendirent au bord du fossé des fortifications, et l'un d'eux se déshabilla et se mit à l'eau; il y était à peine entré qu'il se sentit suffoqué, et perdant toute force, disparut en se débattant sous les eaux en poussant un cri désespéré.

A cet appel, le jeune homme qui était resté sur la berge voulut s'élancer au secours de son frère, mais aussitôt qu'il fut dans le fossé le même effet se produisit sur lui, il perdit respiration et disparut à son tour, perdant la vie par dévouement fraternel comme son frère venait de la perdre par suite d'une fatale imprudence.

Faits Divers

— UNE FAMILLE PENDUE. — Un triple suicide a jeté dernièrement l'épouvante dans la commune de Brasseuse, canton de Pont-Sainte-Maxence (Oise).

Le nommé Lafargue, berger au service de M. Philippe Hubon, fermier à Brasseuse, se présenta chez son maître le 28 mai, et lui demanda s'il avait vu qui avait été envoyé un procès-verbal dressé contre sa femme pour vol de récoltes à son préjudice.

Sur la réponse négative de M. Hubon, il lui dit que si cette affaire allait à Senlis, il se détruirait plutôt que de se laisser conduire en prison. Il lui parla aussi de onze moutons provenant de la ferme, assurait-il, et qu'il avait élevés, et pria M. Hubon de lui permettre de les ramener chez lui.

M. Hubon ayant refusé, il ajouta :

— Puisque vous ne voulez pas, je serai un homme perdu.

Et il partit.

Le lendemain matin, M. Riché et d'autres voisins, ne voyant personne sortir de chez Lafargue, prévinrent le maire, qui entra dans la maison et on trouva pendus dans le grenier, le [illegible], la femme et leur fille, âgée de quinze ans.

La femme et la jeune fille avaient essayé de s'asphyxier dans la chambre de cette dernière ; la tentative n'ayant réussi, Lafargue les avait transportées dans le grenier, et après avoir fixé à une traverse la corde qu'il leur avait passé au cou, il s'était donné la mort.

LES ANTIQUITÉS AMÉRICAINES. — Quelque part que l'on fouille le sol américain, on trouve des vestiges de l'ancienne population, aujourd'hui disparue. C'est surtout dans le Far-West, encore peu exploré, que l'on fait les découvertes les plus intéressantes, car les antiquités mises à jour indiquent une civilisation très-avancée.

Un employé du chemin de fer se baignait à la fin du mois d'août, dans la rivière de White-Water, à trente milles Est de San-Bernardino, en Californie. Son œil fut frappé par un objet de forme circulaire enfoncé à moitié dans le sable ; il le recueillit, et, après l'avoir nettoyé, il reconnut un véritable chef-d'œuvre qui exercera la sagacité des archéologues. Rien de semblable n'avait encore été mis à jour. C'est une espèce de plat fait d'une pierre colorée, semblable à celle dont les Indiens de la British-Colombia se servent pour fabriquer leurs pipes : la forme est circulaire et ressemble à un grand plat de faïence ; le fond a six pouces de diamètre ; au centre est un orifice d'un pouce de diamètre ; sur les bords règne un cordon formant une guirlande de branches de vigne si finement dessinées que l'on distingue les nervures des feuilles. D'autres lignes sont tracées à distance régulière et représentent des figures capricieuses exécutées avec beaucoup d'art. Le fond du plat est encore plus curieux. On y remarque une guirlande de fleurs et de fruits d'une parfaite exécution.

Le tout est poli, doux au toucher comme une glace. Par le fini du travail, la délicatesse du dessin, la perfection des détails, ce plat surpasse tout ce qu'a produit l'art moderne. C'est avec une espèce de respect que l'on touche ce plat dont on ignore l'usage, mais qui atteste un degré très-avancé de civilisation dans le peuple qui habitait autrefois ce pays. Bien des amateurs se disputent cette précieuse trouvaille, qui doit figurer à l'Exposition, puis sera déposée dans quelque musée.

— LES RÉVÉLATIONS DE MAILLARD. — Maillard et Vrignault, dont nous avons raconté le mariage, accompli dans des conditions étrangères, il y a quelques jours, à la prison de Saint-Lazare, viennent de tenir une partie de la promesse qu'ils avaient faite à M. Pouffin, juge d'instruction.

Maillard a prévenu ce magistrat qu'un paquet contenant le châle de la veuve Pilet, assassinée à Antony, serais remis chez un marchand de vin du boulevard de Charonne.

M. Leclerc, commissaire de police, est allé le prendre.

Ce châle a été reconnu par les enfants de la veuve Pilet. Maillard, interrogé, n'a pas voulu encore révéler ce qu'il sait.